

Opérateur ou opératrice en nettoyage industriel

Description du métier

Le métier d'opérateur ou opératrice en nettoyage industriel consiste à effectuer des travaux de nettoyage dans une grande diversité de lieux et d'environnements de travail industriels et à manipuler des matières dangereuses résiduelles.

L'exercice de ce métier renvoie à trois situations de travail bien distinctes : le pompage à vide; le nettoyage au jet d'eau sous pression; le pompage à vide et le nettoyage au jet d'eau sous pression. Ces opérateurs et opératrices sont en relation avec de nombreuses personnes, et ce, aussi bien dans l'entreprise d'appartenance que dans l'entreprise cliente.

Au sein de ce secteur, deux personnes sur trois sont régies par une convention collective. Compte tenu de la nature du métier, les horaires de travail sont très variables; les opérateurs et opératrices doivent démontrer une très grande disponibilité, puisqu'ils sont appelés à travailler à toute heure du jour ou de la nuit, et ce, sept jours par semaine.

Norme professionnelle

Élaborée par le Comité sectoriel de main-d'oeuvre en environnement – EnviroCompétences avec le soutien de la Commission des partenaires du marché du travail, la norme professionnelle d'opérateur ou opératrice en nettoyage industriel a été signée par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale en mai 2003.

La norme professionnelle constitue la référence en ce qui concerne le développement des compétences ainsi que la reconnaissance des compétences acquises grâce à l'expérience professionnelle. Cette norme renvoie à diverses spécialisations du métier.

Les représentants et représentantes de l'industrie de l'environnement considèrent que chaque spécialisation de ce métier commande la maîtrise des compétences essentielles correspondant aux modules d'apprentissage dont fait état la norme professionnelle, parmi les compétences suivantes :

1. Mettre en place les conditions nécessaires au déroulement de la journée de travail;
2. Mettre en place les conditions nécessaires au déroulement de l'intervention dans l'entreprise cliente;
- 3A. Exécuter le pompage à vide à l'aide du camion aspirant;
- 3B. Exécuter le nettoyage sous pression à l'aide du camion de nettoyage;
4. Réaliser les tâches reliées au transport des matières dangereuses résiduelles ainsi qu'à la vidange de la citerne du camion (optionnelle);
5. Réaliser les tâches reliées à l'entretien du camion ou du matériel ou les tâches à caractère administratif.

Pour le métier d'opérateur ou opératrice en nettoyage industriel, les spécialisations reconnues sont :

- Nettoyage au jet d'eau sous pression et pompage à vide
- Nettoyage au jet d'eau sous pression
- Pompage à vide

Pour obtenir le certificat de qualification professionnelle en nettoyage industriel, la démonstration de la maîtrise des compétences essentielles propres à chacune de ces trois spécialisations est obligatoire. Les voici décrites ci-après.

Certificat de qualification professionnelle	Compétences obligatoires
Opérateur ou opératrice en nettoyage industriel Nettoyage au jet d'eau sous pression et pompage à vide	La démonstration de la maîtrise des cinq compétences essentielles est obligatoire pour obtenir ce certificat de qualification professionnelle.
Certificat de qualification professionnelle	Modules obligatoires
Opérateur ou opératrice en nettoyage industriel Nettoyage au jet d'eau sous pression	La démonstration de la maîtrise des compétences essentielles suivantes est obligatoire pour obtenir ce

	certificat de qualification professionnelle : Compétences : 1, 2, 3 B, 4 et 5
Certificat de qualification professionnelle	Modules obligatoires
Opérateur ou opératrice en nettoyage industriel Pompage à vide	La démonstration de la maîtrise des compétences essentielles suivantes est obligatoire pour obtenir ce certificat de qualification professionnelle : Compétences : 1, 2, 3A et 5

Entreprises et travailleurs ou travailleuses visés par la norme

Les personnes qui exercent ce métier travaillent pour des compagnies généralistes en nettoyage industriel et spécialisées (ex. : conduits de ventilation, cales de bateaux, etc.), des entreprises de récupération et transformation de matières résiduelles (récupération d’huiles usées) ou des municipalités.

Les opérateurs et opératrices en nettoyage industriel travaillent dans les environnements suivants : tant à l’intérieur qu’à l’extérieur; dans des espaces ouverts ou clos; en hauteur sur des échafaudages; dans des espaces exigus; en situation de température élevée ou basse; en milieux humides ou dans des lieux impropres à l’habitation humaine tels que des réservoirs, tunnels, tuyaux.

Dans des contextes de cette nature, ces personnes peuvent être exposées à des risques élevés pour leur santé et leur sécurité au travail. D’où l’importance d’user de rigueur dans l’application des normes et procédures en place, d’adopter de bonnes postures et de porter l’équipement de protection individuelle approprié.

Parmi les risques courants, mentionnons l’exposition aux matières dangereuses, l’inhalation de certaines vapeurs et de certains gaz et produits volatils.

Qualification professionnelle

Une voie de qualification professionnelle s’offre aux opérateurs et opératrices en nettoyage industriel.

Les personnes qui débutent dans l’exercice de la profession et celles qui l’exercent depuis peu de temps peuvent entreprendre une démarche qui vise le **développement des compétences**.

Développement des compétences

Programme d’apprentissage en milieu de travail (PAMT)

Un programme d’apprentissage en milieu de travail visant le développement des compétences essentielles du métier a été élaboré par le Comité sectoriel de main-d’œuvre en environnement – EnviroCompétences avec le soutien de la Commission des partenaires du marché du travail.

Critères de sélection des apprentis ou apprenties

La participation au programme est volontaire. L’apprenti ou l’apprentie est en emploi, il ou elle doit avoir au moins 16 ans. Aucune expérience préalable du métier n’est requise.

Afin d’assurer un travail sécuritaire, le Comité sectoriel suggère fortement que l’apprenti ou l’apprentie ait suivi ou suive les formations suivantes : Système d’information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), Transport de matières dangereuses (TMD), Travail en espaces clos, Appareils respiratoires, Cadenassage/Énergie zéro, Détecteur multigaz. L’employeur est responsable de veiller à ce que l’apprenti ou apprentie reçoive ces formations.

La personne en apprentissage, son employeur et Emploi Québec signent une entente relative au développement des compétences de la main-d’œuvre dans le contexte du Programme d’apprentissage en milieu de travail.

Critères de sélection des compagnons ou compagnes d'apprentissage

Le rôle du compagnon ou de la compagne d'apprentissage à l'égard des apprenties et apprentis inscrits au programme consiste à veiller à **l'acquisition des compétences** et à **l'encadrement** nécessaire et à faire un suivi auprès de l'employeur et du représentant ou de la représentante d'Emploi-Québec.

Le compagnon ou la compagne d'apprentissage est une personne qualifiée qui maîtrise pleinement les compétences faisant l'objet de la norme professionnelle, qui est capable de communiquer avec des apprentis et apprenties, de les soutenir et d'attester qu'ils ont accompli leur apprentissage. Le compagnon ou la compagne d'apprentissage devrait, en outre, être titulaire d'un certificat de qualification professionnelle du métier. On peut faire exception à cette règle lorsqu'une entreprise ne compte parmi ses effectifs aucune personne titulaire du certificat de qualification.

Outre les critères généraux, EnviroCompétences suggère les critères suivants pour aider l'entreprise et Emploi-Québec à choisir le compagnon ou la compagne d'apprentissage, puis à valider ce choix.

Sélectionner une personne ayant à son actif :

- Au moins cinq ans d'expérience avec des équipements de nettoyage industriel à l'aide de jet d'eau sous pression et/ou par pompage à vide selon le certificat de qualification visé.
- **Et** ayant de l'expérience de nettoyage en présence de divers types de matières dangereuses résiduelles (matières inflammables, matières toxiques, matières corrosives, etc.), en différents lieux et en présence de conditions et exigences variées (espace clos ou restreint, travail en hauteur, exposition à des températures extrêmes chaudes ou froides, procédures de travail variables selon les clients, etc.).
- **Et** ayant suivi les formations suivantes : permis de conduire classe 1 ou 3; SIMDUT, Transport de matières dangereuses (TMD), Travail en espaces clos, Appareils respiratoires, Cadenassage/Énergie zéro, Détecteur multigaz; compétences de base; technique de compagnonnage; formation sur utilisation d'outils du programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT).

Ratio compagnon/apprentis ou apprenties

Le Comité sectoriel considère qu'un compagnon ou une compagne peut accompagner au plus **deux apprentis** ou apprenties dans le programme d'apprentissage en milieu de travail.

Durée de l'apprentissage

La durée de l'apprentissage pour un candidat ou une candidate s'inscrivant au PAMT peut varier selon l'expérience de la personne, l'organisation du travail et d'autres facteurs.

Le Comité sectoriel considère que pour acquérir la maîtrise des compétences essentielles du métier d'opérateur ou opératrice en nettoyage industriel nécessite une durée maximale de deux ans.

Conditions de certification

Au terme de l'apprentissage, l'apprenti ou l'apprentie devra, pour obtenir son certificat de qualification professionnelle, démontrer sa pleine maîtrise des compétences essentielles faisant l'objet de la norme professionnelle.

À défaut de maîtriser toutes les compétences décrites dans la norme professionnelle, l'apprenti ou l'apprentie peut obtenir une attestation pour les compétences maîtrisées.

Voici où il faut s'adresser pour obtenir plus d'information sur le programme d'apprentissage en milieu de travail

Emploi-Québec

Contactez le centre local d'emploi le plus près de chez vous ou visitez le site Internet d'Emploi-Québec :

<http://www.emploiquebec.net>

Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement – EnviroCompétences

Adresse postale : 9501, rue Christophe-Colomb, bureau 203

Téléphone : 514-384-4999

Télécopieur : 514-384-7774

Site Internet : www.envirocompetences.org